



Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.